



Monsieur
Kikic Slavisa
Grand'Rue de Peney 1
1445 Vuiteboeuf

Vuiteboeuf, le 28 juin 2022

Autorisation simple – pose abri de jardin - Parcelle n° 534

Monsieur Kikic,

Votre courrier du 19 courant nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Dans sa séance du 20 juin 2022, la Municipalité a décidé de vous accorder la pose d'un abri de jardin sur votre parcelle selon croquis complémentaire soumis dans votre email du 19 juin 2022.

Dans ce contexte, vous pouvez procéder à la pose de ce cabanon comme indiqué sur le plan que vous nous avez remis avec la réserve ci-après :

« La Municipalité autorise la pose de ce cabanon mais étant précisé qu'il se trouvera en limite du nouveau plan de construction, la Commune donne son accord quant à la pose de ce cabanon mais se décharge de toute responsabilité dans le cas où une modification cantonale par le DGMR serait faite ultérieurement ».

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous adressons, Monsieur Kikic, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
Gaëtan Wagnières

La secrétaire
Céline Miracola

Annexe : Emolument CHF. 50.- pour autorisation simple